

Département de la Lozère

Mairie de Montbrun  
48210-Montbrun



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

[Montbrun.mairie@wanadoo.fr](mailto:Montbrun.mairie@wanadoo.fr)

[www.montbrun48.fr](http://www.montbrun48.fr)

## PROCES-VERBAL

### de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 25 juillet 2014 à 21h

Réf : 2014/93

**Présents :**

GERBAIL Régine, maire- CAVALLINI Flore- MALHOMME Christian- MAURIN Serge- MICHEL Jean-Luc- PASCAL Isabelle- VERNHET Didier-

**Représenté :** Néant.

**Excusé :** Néant.

**↳ Restauration petit patrimoine- Puits, fontaines et lavognes-  
Mission de conseil technique par le STAP et le PNC. « Portage communal ».**

La commune de Montbrun est riche d'un petit patrimoine vernaculaire lié à la ressource en eau, tant dans sa partie Causse Méjean, que dans ses « fonds de ravins », en vallée.

Le conseil municipal a souhaité lancer un programme de restauration de ce petit patrimoine autrefois indispensable au maintien de la vie locale, de l'élevage et donc de l'agro pastoralisme.

- Plusieurs puits (romains ou non, à approfondir), à Fraissinet (Les Fages), à La Citerne, aux Champs, sous La Garde, à Pouzouet, près de la forêt sectionale,
- une fontaine, La Fouon, située en amont du pont de Marie, au fond du ravin de Combelaïro,

sont, **entre autres**, autant d'éléments de patrimoine dont la restauration pourrait être mise en œuvre.

En outre, il serait très intéressant de compléter cette action par la création et plus exactement le balisage d'un sentier de randonnée propre à la découverte de ce patrimoine.

C'est dans ce contexte qu'une première réunion de travail était organisée le 30 juin 2014.

Le STAP, Mr Pauget, en lien avec la Fondation du Patrimoine, Mr Gély, a proposé un appui technique sous la forme de l'établissement d'un diagnostic des ouvrages avec description de la nature des travaux.

Le PNC, Mr Daversin, peut également accompagner cet appui technique en relation avec le STAP.

La nature des travaux étant essentiellement du débroussaillage et de la reconstitution en pierre sèche, ils ne seront pas soumis à déclaration préalable.

Le projet pourrait être scindé en deux parties afin de bénéficier au mieux des aides et financements :

- Restauration des puits, et ou des lavognes, avec demande de financement à la Fondation du Patrimoine.
- Restauration, création des sentiers avec demande de financement au PNC, avec parution dans le topo guide Internet.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite les services du STAP, de la Fondation du Patrimoine et du PNC, en vue de l'établissement du diagnostic avec définition des travaux de restauration.

En outre, la commune de Montbrun souhaite garder le PORTAGE du projet dans sa globalité, restauration des puits ET ASPECT SENTIER de découverte.

Le conseil municipal sollicite en ce sens l'accord du PNC, compte tenu de l'adhésion de notre commune à la Charte du Parc National, démarche non engagée par ailleurs au sein de la communauté.

- ↳ Restauration pastorale des terrains sectionaux- Dépôt des demandes d'autorisation de défrichement.

Le Maire expose :

#### **CONSIDERANT**

Qu'il est nécessaire d'installer de jeunes agriculteurs sur la commune ;

Que les agriculteurs de la commune souhaitent améliorer leur ressource fourragère sur des biens sectionaux non soumis au régime forestier qu'ils exploitent à l'heure actuelle;

Que la section concernée ne possède pas de commission syndicale constituée et que par voie de fait la gestion de ces espaces revient à la commune de Montbrun ;

Que la réouverture des espaces boisés naturellement devient une nécessité pour conserver la labellisation UNESCO;

Le Maire propose :

De demander l'autorisation administrative de défricher tout ou partie des parcelles sectionales suivantes (uniquement sur les surfaces non soumises au régime forestier) : B 180, B 315, C 012, C 028, C 170, C 389, C 396, C 397, E 85.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Donne un avis favorable au défrichement des parcelles sectionales mentionnées ci-dessus, uniquement sur leurs parties non soumises au régime forestier.

- ↳ Désignation d'un correspondant tempête.

Le Maire a exposé au conseil municipal :

Sur demande de ERDF, un correspondant "Tempête" doit être désigné dans chaque commune.

Ce correspondant se caractérise par une bonne connaissance de sa commune et des réseaux électriques implantés sur celle-ci.

A l'issue d'une formation par ERDF, il fera le lien entre ERDF et la mairie en cas de crise. Il participe à l'élaboration rapide des premiers diagnostics des réseaux de la commune. Enfin, vecteur d'information il diffuse les recommandations d'ERDF auprès des habitants, il organise l'accompagnement des équipes d'intervention pour accélérer les dépannages.

Le conseil municipal a désigné Christian MALHOMME, correspondant tempête pour la partie Montbrun/Gorges et Jean Luc MICHEL, correspondant tempête pour la partie Causse.

#### ↳ Désignation du référent PNC.

En tant que commune adhérente au Parc National des Cévennes, un référent doit être désigné.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a désigné Régine GERBAIL, comme référente du Parc National des Cévennes

#### ↳ Demande de subvention ALEVCA.

L'association l' ALEVCA, sous la Présidence de Mme Isabelle Pascal, organise la course d'endurance à la Fichade les 9 et 10 août.

Les chevaux empruntent les pistes sur la commune de Montbrun ; ainsi l'association sollicite la commune en vue d'une dotation soit sous la forme d'une subvention, soit sous la forme d'un lot (coupe ou autre).

Le conseil municipal décide de doter la course de La Fichade par l'achat d'un trophée .

#### ↳ Concerts et manifestations à Chambalon.

Concerts habituels : 1 en juillet 2014

1 en août 2014.

#### Rassemblement Nature et Progrès fin août début septembre.

Voir programme du 23 août au 3 septembre.

Proposition de camping faite par l'organisateur.

Alors qu'aucune autorisation de camper n'existe sur le site de Chambalon.

Un courrier sera adressé à l'organisateur en ce sens.

#### **En complément de l'ordre du jour-**

#### ↳ Création d'une aire de stationnement à La Chadenède.

Le stationnement au lieu-dit "La Chadenède" est problématique tout au long de l'année et plus marqué encore pendant la période de fréquentation touristique. En effet, il n'existe aucune aire communale de stationnement.

Madame le Maire propose de lancer une étude de faisabilité autour de la recherche de foncier, recensant les différents propriétaires avec leurs coordonnées et d'engager les démarches en vue d'une acquisition à l'amiable.

Le conseil municipal, autorise Madame le Maire à lancer une étude de faisabilité autour de la recherche de foncier et à engager les démarches en vue d'une acquisition à l'amiable.

↳ **Secrétariat de mairie.**

Départ de Cécilia Gressent au 1<sup>er</sup> septembre 2014 ; compte tenu des congés acquis ou récupérations durant le CDD, départ au 15 août.

Recrutement de Marie-Aude Saint-Pierre au 2 septembre 2014.

↳ **Prêt de livres.**

Une demande d'ouverture d'une « bibliothèque », prêt de livres a été faite auprès des élus de Montbrun.

Un lieu ouvert à l'emprunt de livres doit se faire sous une forme " légale " et officielle ; ce lieu constituerait un établissement recevant du public, ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, dont l'ouverture au public doit être précédée du passage de la Commission de Sécurité compétente, avec mise en œuvre de travaux et équipements adéquats.

Un porteur de projet doit être défini.

A ce jour, il est impossible d'organiser le prêt de livres, et ce même sur la base du bénévolat de personnes volontaires pour tenir une permanence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente.

**Le maire  
Régine Gerbail**

